



DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du collège Léodile-Béra à Longlaville



Nouveau collège, nouveau nom : la métamorphose du collège de Longlaville

L'éducation est le premier budget d'investissement du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Plus de 140 M€ ont été investis dans le projet Collèges Nouvelles Générations (PCNG). L'année scolaire 2019-2020 en est une traduction particulièrement significative avec la livraison de six collèges neufs et de trois collèges profondément rénovés. Parmi eux, le collège Léodile-Béra, à Longlaville, qui prend avantageusement la place de l'ancien collège des Trois-Frontières.

Autres volets phares du PCNG en cette rentrée : un plan numérique optimisé et du nouveau dans la restauration scolaire, tant dans les assiettes que pour le porte-monnaie des familles dès janvier 2020.

Le Département de Meurthe-et-Moselle a lancé en 2012 un vaste programme de rénovation de ses collèges pour en faire des lieux de vie répondant aux exigences pédagogiques et technologiques du XXI^e siècle : le projet Collèges Nouvelles Générations (PCNG).

C'est dans ce cadre que s'inscrit la reconstruction à neuf du collège de Longlaville. Ce collège vétuste (bâtiments délabrés et non conformes aux nouvelles normes de sécurité) ne répondait plus à l'exigence d'ambition éducative du Département.

Cet établissement, désormais dénommé collège Léodile-Béra, accueille depuis cette rentrée les collégiens des communes de Longlaville et d'Herseange (fusion du collège des Trois Frontières à Longlaville et du collège Henriette-Godfroy à Herseange), soit entre 450 et 540 élèves répartis dans 18 classes.

Après les collèges George-Chepfer à Villers-les-Nancy et Haut-de-Penoy (qui est devenu **Simone-de-Beauvoir**) à Vandœuvre-lès-Nancy, le **collège Léodile-Béra** de Longlaville est le troisième établissement inauguré en cette rentrée scolaire 2019.

Le montant global du PCNG est de 335 M€. En 2019, quelque 38 M€ ont été engagés.

LE NOUVEAU COLLÈGE EN BREF

Commune d'implantation : Longlaville

Nom : collège Léodile-Béra

Particularités :

- issu de la fusion du collège des Trois-Frontières de Longlaville et du collège Henriette-Godfroy à Herserange
- ouverture sur l'extérieur : 1 salle polyvalente en rez-de-chaussée de l'externat directement accessible

Équipe de direction :

- Valérie SIMON, Principale
- Anthony GALLOT, Principal adjoint
- Corinne GUILLAUME, Gestionnaire

6 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)

Nombre d'élèves : 472 (effectifs année scolaire 2018-2019)

Nombre de demi-pensionnaires : 69 (effectifs année scolaire 2018/2019)

Spécificités du collège :

Structure particulière

Réseau d'éducation prioritaire (REP)

Salle Relais

Classe ENAF (Élèves Nouvellement arrivés en France)

Accueil dans l'établissement de lieux à vocation sociale.

Restauration scolaire :

mutualisée avec la Région. Les demi-pensionnaires sont hébergés au Lycée professionnel Reiser.

Projets éducatifs :

Participation à l'Assemblée Départementale des Collégiens (ADC)

Numérique :

3 classes connectées. 10 tableaux blancs interactifs (TBI).

Les tablettes des enseignants seront livrées courant septembre.

LE PROGRAMME

CARACTÉRISTIQUES

Bâtiment de 4 000 m² type R+3, ossature en béton préfabriqué, isolation extérieure sous bardage en cassettes métalliques, menuiseries extérieures en aluminium, ventilation double flux et chauffage hydraulique, production gaz.

OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

1 salle polyvalente au rez-de-chaussée de l'externat directement accessible.

OBJECTIF ÉNERGÉTIQUE

RT2012 en neuf, réduction de 20 % sur la consommation réglementaire.

Travail réalisé sur compacité du bâtiment avec un Bbio à - 60 %.

- Économies d'énergie par rapport à l'établissement avant travaux : -75% de consommations de chauffage.
- Amélioration du confort thermique et de la qualité d'air intérieur grâce à des systèmes performants de ventilation double flux. Utilisation de matériaux à faible émission de composés organiques volatiles (COV), peinture de classe A+.
- Prise en compte du confort d'été : mise en place de stores extérieurs orientables garantissant un éclairage naturel efficace tout en limitant le phénomène de surchauffe, programmation de la ventilation en *free-cooling* (sur-ventilation nocturne) durant les périodes chaudes.

SPÉCIFICITÉ

Implantation d'une classe relais de 20 élèves et d'une classe ENAF de 30 élèves.

COÛT TOUTES DÉPENSES CONFONDUES : 9,2 M€

BUDGET DES TRAVAUX : 6 M€ HT (hors réaménagement des rez-de-chaussée du bâtiment existant : création de vestiaires élèves/professeurs et d'un local pour l'agent technique du collège).

MAÎTRE D'OUVRAGE ET FINANCEUR

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

MAÎTRISE D'OEUVRE (MOE)

Giovanni Pace Architecture / Abc Studio / Cap Ingelec

ÉVOLUTIONS DU PROJET



La présentation des études a mis en évidence la nécessité de lancer des investigations complémentaires afin de valider les orientations de travail de la maîtrise d'œuvre (MOE) : sondages structurels, diagnostic amiante, études géotechniques, diagnostic des réseaux souterrains. Les conclusions des études ont mis en évidence la nécessité de reprendre la structure des planchers porteurs et la reprise des fondations. L'ensemble des surcoûts étant équivalents à une reconstruction à neuf, la décision a été prise de reconstruire le collège.

DÉROULÉ

Le désamiantage et la démolition se sont achevés en novembre 2017. Le chantier de reconstruction a été lancé le 8 janvier 2018 pour 2 mois de préparation de chantier et 16 mois de chantier. Livraison en septembre 2019.

Suite au constat de déficit des installations sportives à Longlerville et à Herserange en termes de transport des élèves et d'infrastructure, une étude a été menée avec les différents partenaires en 2016. Une solution a été trouvée afin de répondre aux besoins de la pratique du sport des collégiens et des lycéens (Lycée Reiser).

Le chauffage et l'isolation de la salle d'escalade ont été financés conjointement par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la Ville de Longlerville et la Région Grand Est.

Création d'un vestiaire et de sanitaires pour la pratique de l'éducation physique et sportive dans l'ancienne administration du collège dans le cadre du budget du plan Collèges Nouvelles Générations (PCNG).

Prise en charge par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Région Grand Est pour le transport des collégiens et des lycéens vers d'autres installations sportives complémentaires.

UN PEU D'HISTOIRE

Qui est Léodile-Béra, dite « André Léo » ?

Romancière, journaliste et féministe française (1824 – 1900)



Victoire-Léodile Béra est née à Lusignan dans la Vienne.

Son père est notaire à Lusignan, puis juge de paix à Gençay. Elle quitte la région en 1851 pour épouser Pierre-Grégoire Champseix, alors établi en Suisse.

À partir de 1862, pour toutes ses activités, elle prend le pseudonyme d'André Léo, constitué des prénoms de ses deux fils. Dans le camp des républicains, elle milite pour la cause féministe avec Elisa et Charles Lemonnier, Elisée et Elie Reclus et, un peu plus tard, Benoît Malon et Louise Michel.

Après la mort de son mari, elle parvient à vivre grâce à ses romans, dont certains traitent de la femme et de l'éducation, ainsi qu'aux articles qu'elle publie.

En 1869, avec Elisée et Noémi Reclus, André Léo élabore le programme de la « Société de revendication des droits de la femme ».

La même année, elle publie « La Femme et les mœurs », en réponse aux thèses misogynes de Joseph Proudhon.

En 1871, elle fonde, avec Benoît Malon et d'autres militants, le journal de propagande socialiste « La République des travailleurs ».

André Léo participe activement à la Commune de Paris, où elle milite en faveur d'une démocratie non autoritaire et défend la liberté d'expression, même pour la presse réactionnaire. Parvenant à échapper à la répression de La Semaine Sanglante, elle s'exile en Suisse, puis en Italie.

Après l'amnistie de 1880, elle ne revient en France que pour quelques brefs séjours.

André Léo tente sans succès de travailler pour un journal. Elle réalise jusqu'à sa mort une œuvre considérable composée de romans, de contes, d'essais et de textes politiques.

(Source : Association des Amis d'André Léo : <http://www.andreleo.com>).

L'AMBITION ÉDUCATIVE DU DÉPARTEMENT

L'éducation est le premier budget d'investissement du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Plus de 140 M€ ont été investis depuis le début du projet Collèges Nouvelles Générations (PCNG).

L'année scolaire 2019-2020 en est une traduction particulièrement significative avec la livraison de 6 collèges neufs et de 3 collèges profondément rénovés, un plan numérique optimisé et du nouveau tant dans les assiettes que dans le porte-monnaie des familles dès janvier 2020.

PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Six collèges neufs sont livrés en cette rentrée 2019-2020. Ce sont les collèges George-Chepfer à Villers-les-Nancy (inauguration le 6 septembre), le collège Haut-de-Penoy, qui devient le **collège Simone-de-Beauvoir** (inauguration le samedi 7 septembre à Vandœuvre), le collège de Longlaville, qui devient **collège Victoire-Léodile-Béra** (inauguration le vendredi 13 septembre), le collège René-Gaillard à Bénaménil (inauguration le 28 septembre), le collège de Longuyon (rénovation lourde) et le collège de l'Orne, à Homécourt. Ce dernier sera livré en décembre.

11 autres établissements sont en phase projet et des travaux seront lancés prochainement (Bayon, Vézelize, Dombasle-sur-Meurthe...).

Dans ce cadre, 38 M€ ont été engagés en 2019. Le montant global du projet Collège Nouvelles Générations (PCNG) est de 335 M€.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En plus d'offrir d'excellentes conditions de travail aux élèves, aux personnels techniques et aux enseignants, ces bâtiments participent de la transition écologique. Préparer l'avenir, c'est viser l'excellence environnementale dans tous les établissements et réduire drastiquement la consommation d'énergie, avec l'objectif affiché que les établissements soient passifs lorsque c'est possible et sinon à haute qualité environnementale (HQE).

Certains collèges, comme celui de Custines, ont obtenu des labels environnementaux. Le collège Jean-Lamour à Nancy est le premier bâtiment passif de la région : il ne coûte pas plus cher à chauffer qu'un pavillon individuel.

Enfin, le **collège Artem, dont les travaux commenceront à l'automne 2019, sera le premier collège à énergie positive de Meurthe-et-Moselle.** Pour les collèges fortement restructurés, les économies d'énergie par rapport à l'ancien vont de 60 % à 90 %.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le taux important de demi-pensionnaires montre par ailleurs que les familles adhèrent aux menus et aux tarifs proposés dans les restaurants scolaires. Le Département, en matière de tarification sociale, développe également l'approvisionnement local et bio.

À partir de janvier 2020, une nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur. Comptant 7 tarifs, elle permettra à 75 % des familles de dépenser moins. Le prix le plus bas, pour les familles aux revenus les plus modestes, passera ainsi de 1 € à 0,50 € le repas. Un repas coûte réellement, en moyenne, 7,60 €. Le tarif le plus élevé est de 5 €.

NUMÉRIQUE EN CLASSE ET CITOYENNETÉ

Avec des outils pédagogiques modernisés (8 000 tablettes, 190 classes connectées, 600 espaces wifi), des actions qui favorisent la culture, le sport et la citoyenneté pour contribuer à l'émergence des citoyens de demain, le conseil départemental et ses 530 agents des collèges mettent tout en œuvre pour la réussite éducative des élèves.



LES COLLÈGES EN MEURTHE-ET-MOSELLE

- 66 collèges publics et 14 collèges privés
- 33 534 collégiens en 2018 (28 451 dans le public et 5 083 dans le privé)
- 7,6 M€ de dotations de fonctionnement (6,4 M€ pour le public et 1,2 M€ pour le privé)
- 335 M€ investis par le Département pour le projet Collèges Nouvelles Générations (PCNG)
- 530 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)
- 55 collèges labellisés éco-responsables
- 40 missions de volontaires en service civique dans les collèges publics en 2018-2019
- 5 M€ investis dans le plan numérique



LA RESTAURATION SCOLAIRE

3 millions de repas sont servis chaque année dans les collèges, préparés dans les 44 cuisines de production réparties dans tout le Département. Près de 400 agents dont 80 chefs assurent ce service public pour plus de 20 000 demi-pensionnaires.

Tarification

Le coût de production d'un repas dans les collèges en Meurthe-et-Moselle est estimé à 7,60 €. Depuis le 1^{er} septembre 2017, il est facturé aux familles entre 1€ et 4,60 €. Ces tarifs évolueront au 1^{er} janvier 2020 : le prix du repas à la cantine sera facturé entre 0,50 € et 5 € selon les ressources des familles.

Objectif : permettre davantage encore à toutes les familles d'accéder à une restauration de qualité. En 2018-2019, plus de 2 500 enfants ont bénéficié du tarif à 1 € et 70 % des collégiens étaient demi-pensionnaires.

GRILLE TARIFAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2019

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Quotient Familial	de 0 à 450 €	de 451 à 649 €	de 650 à 1 049 €	≥ à 1 050 €
Nouveaux tarifs payés par les familles <i>(pour les élèves ayant adhéré à une option annuelle*)</i>	1 € le repas	1,75 € le repas	3,10 € le repas	4,20 € le repas
Tarif ticket	4,60 € le repas			

GRILLE TARIFAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2020

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G
Quotient Familial	de 0 à 450 €	de 451 à 650 €	de 651 à 850 €	de 851 à 1 050 €	de 1 051 à 1 250 €	de 1 251 à 1 700 €	≥ à 1 700 €
Nouveaux tarifs payés par les familles <i>(pour les élèves ayant adhéré à une option annuelle*)</i>	0,50 € le repas	1 € le repas	2 € le repas	3 € le repas	4 € le repas	4,50 € le repas	5 € le repas
Tarif ticket	5,50 € le repas						

* : Option annuelle modulée en fonction du nombre de jours hebdomadaires (5 jours, 4 jours, 3 jours, 2 jours et 1 jour par semaine)

Produits locaux / Panier collèges

Le Département conduit une politique volontariste en matière de développement des circuits de proximité pour l'achat des denrées alimentaires. En partenariat avec l'association Les Fermiers Lorrains et la société coopérative Paysan Bio Lorrain, il a mis en place le dispositif « Panier collèges ». Ce dispositif s'inscrit dans une démarche éco-solidaire.

Il permet aux établissements dotés de cuisines de production d'accéder à une offre locale et régulière de produits lorrains : viande, produits laitiers, fruits et légumes de saison, ainsi que du pain.

La plupart de ces produits sont issus de l'agriculture biologique. Le Panier collèges concerne aujourd'hui une trentaine d'établissements.

Hygiène alimentaire

Le Département veille à la santé des élèves, il a confié au Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD) une mission de prévention et de contrôle sanitaire auprès de tous les collèges.

Chaque année, plus de 500 analyses sont réalisées avec un taux de satisfaction proche de 100%.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de son programme d'actions en matière de transition écologique, le Département propose aux établissements volontaires un accompagnement individuel et collectif visant à lutter contre le gaspillage alimentaire. Il consiste à valoriser les biodéchets produits lors de la confection des repas ou avec les restes de repas par le compostage sur le site.

Cette démarche, initiée en 2013, a profité à 24 collèges entre 2014 et 2017.

En 2018, un nouveau marché a été lancé, prévoyant l'accompagnement des établissements sur les 3 prochaines années. Pour l'année 2018-2019, 10 collèges ont bénéficié de cet accompagnement (diagnostic complet, campagne de pesée, cycle de formation sensibilisation auprès des collégiens).

LE TRANSPORT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

Le Département de Meurthe-et-Moselle prend en charge les frais de déplacement des élèves en âge d'obligation scolaire et des étudiants de moins de 28 ans (à la date de la rentrée scolaire) qui ne peuvent emprunter seuls les moyens de transport en commun en raison de leur handicap.

Cette prise en charge concerne :

- le remboursement des frais kilométriques des trajets effectués par la famille (ou un accompagnant),
- le financement d'un abonnement de transport en commun pour l'ayant droit et son accompagnant,
- la mise à disposition de transport collectif adapté en véhicules de moins de 10 places.

La prise en charge est soumise à un avis préalable de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

- 1 aller-retour par jour de cours pour les élèves et étudiants externes et demi- pensionnaires aux horaires de cours de l'établissement. Les trajets de milieu de journée (repas de midi) peuvent également être pris en charge sous réserve d'une mention expresse de la MDPH (impératifs strictement médicaux).
- 1 aller-retour par jour de stage sous réserve d'une distance maximum de 50 km.
- 1 aller-retour par examen sanctionnant un cursus scolaire ou universitaire.

QUI FAIT QUOI AU COLLÈGE ?

Le conseil départemental et l'État interviennent de façon complémentaire. Chaque collège dispose de son propre budget, voté par le conseil d'administration et contrôlé par le Département, le rectorat et le préfet.

Le conseil départemental :

- est responsable des bâtiments : il construit, rénove, réhabilite les collèges,
- entretient les locaux, classes et bureaux, restaurants scolaires et cuisines,
- assure l'entretien et les réparations (plomberie, électricité, peinture, petits travaux de maçonnerie...),
- équipe les collèges, achète et renouvelle le mobilier, le matériel informatique, les équipements technologiques,
- attribue la dotation de fonctionnement annuelle aux collèges, emploie le personnel d'entretien, de maintenance et de restauration (530 agents en Meurthe-et-Moselle),
- détermine la localisation des établissements, leur capacité d'accueil,
- détermine le secteur de recrutement (rues, communes) de chaque collège,
- participe financièrement au fonctionnement et en partie aux travaux des collèges privés.

L'État :

- détermine l'organisation pédagogique de chaque établissement (enseignements et options proposées),
- emploie le personnel de l'Éducation nationale : chefs d'établissement, enseignants, documentalistes, infirmiers, surveillants, personnels administratifs...
- prend en charge certaines dépenses pédagogiques,
- est responsable de l'affectation individuelle des élèves dans chaque établissement.

L'équipe de direction

Elle est constituée du chef d'établissement et de son adjoint, du gestionnaire et, le cas échéant, des conseillers principaux d'éducation ainsi que du directeur de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Ces personnels sont des fonctionnaires de l'Éducation nationale.

L'agent comptable et le chef d'établissement sont responsables de l'exécution du budget voté. L'équipe administrative est composée de secrétaires de gestion et d'intendance. Elle assiste les membres de l'équipe de direction, assure le lien avec les partenaires extérieurs et veille à la bonne marche administrative du collège.